



Non au contrat de première embauche La jeunesse mérite un autre avenir !

Monsieur le Ministre, votre gouvernement a choisi le passage en force pour imposer un Contrat de Première Embauche qui au nom de l'emploi est un nouveau coup porté à l'avenir des jeunes mais aussi constitue un pas supplémentaire dans la remise en cause du Code du Travail.

La précarité généralisée pour les jeunes

La principale caractéristique du CPE, c'est qu'il s'agit d'un contrat de travail qui peut être résilié sans motif pendant deux ans. C'est à dire que les jeunes ainsi recrutés vont pendant toute cette période être à la merci de l'arbitraire patronal, sous la menace d'un licenciement qui pourra intervenir à tout moment avec simplement quinze jours de préavis.

Déjà la majorité des jeunes passe par des périodes de précarité avant d'accéder à un emploi stable (emplois aidés, CDD, intérim, stages...): le CPE se rajoute aux multiples formes d'emplois précaires.

Et qui peut penser que les employeurs n'auront pas recours aux CPE y compris lorsqu'ils auront besoin de recruter sur des emplois stables ? On appelle cela « l'effet d'aubaine ». En fait, pour tous les jeunes, quelle que soit leur formation et leur qualification, c'est la perspective d'une précarité généralisée et obligatoire. Et sans la moindre garantie de déboucher sur un emploi fixe ! Comment construire un projet de vie dans ces conditions ?

Une menace pour tous

Après le Contrat Nouvelle Embauche (entreprises de moins de 20 salariés), après les CDD pour les seniors, après l'apprentissage junior à 14 ans, après le travail de nuit pour les enfants de 15 ans, après la réduction de l'indemnisation du chômage, le CPE donne un nouveau coup de boutoir au droit du travail : la vieille revendication du patronat de pouvoir licencier sans entrave se voit confortée. De moins en moins d'emplois vont relever du Contrat à Durée Indéterminée. Le Premier Ministre annonce son intention de travailler à une réforme du CDI : on peut craindre le pire dans ce contexte, d'autant que les orientations européennes préconisent de « réexaminer le niveau de flexibilité offert » par les contrats de travail. Tout comme pour le statut de la Fonction Publique qui, dans une telle logique, risque de faire figure « d'insupportable archaïsme ».

La précarité et la flexibilité ne font pas l'emploi

Pendant qu'il développe la précarité, votre gouvernement s'obstine dans une politique qui a fait la preuve de son échec en matière d'emploi : poursuite de la baisse des « charges » sur les bas salaires, élargissement des exonérations fiscales, développement de la flexibilité et remise en cause de la réduction du temps de travail, allongement de la durée de cotisations nécessaire pour une retraite à taux plein, refus de recourir à l'augmentation des salaires comme facteur de croissance, abandon des ambitions en matière de formation et de recherche, baisse des recrutements dans la fonction publique, suppression massive d'emplois.

Avoir une politique ambitieuse de l'emploi, notamment en faveur des jeunes, ce n'est pas développer la précarité mais bien changer de politique : augmenter les salaires, conforter les droits et la sécurité du travail, développer le service public d'éducation et de recherche, avoir une politique de l'emploi public répondant aux besoins.

Monsieur le Ministre, c'est Albert Einstein qui disait, définissant la démocratie : « L'État est notre serviteur et nous n'avons pas à en être les esclaves », il vous faut aussi vous souvenir de ce qu'écrivait St Just le 24 juin 1793 quand il participait à l'écriture des droits de l'homme et du citoyen : « Quand le gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est pour le peuple et pour chaque portion du peuple le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs »
Votre gouvernement qui est un « serial violeur » des droits des salariés, des retraités, de la jeunesse, des droits du peuple, votre gouvernement doit impérativement se souvenir de cette phrase devenue l'article 25 des droits de l'homme et du citoyen avant qu'il ne soit trop tard.
Personne ici, Monsieur le Ministre, n'appelle à l'insurrection, mais si elle devait survenir nous serions nombreux du côté des insurgés !

La FSU Puy de Dôme appelle tous les personnels à être massivement en grève et dans l'action le 7 mars avec les jeunes et les autres salariés et à participer à la manifestation à 15 h, avenue de la République pour le retrait du CPE et une autre politique au service du peuple et non du patronat et des classes fortunées.

Non au contrat de première embauche

La jeunesse mérite un autre avenir !

